

## fuite d'eau avant compteur

## Par jemesuisfaitarnaquer75, le 19/06/2012 à 16:10

Bonjour,

J'ai besoin que l'on m'aide sur un point très précis. J'était en location dans un appartement un peu vétuste. Une fuite d'eau est intervenue sur un tuyau qui se trouvai avant le compteur d'eau le jour ou je déménageais pour quitter les lieux. Cette fuite à eu lieu un samedi, l'agence-syndic étant fermé j'ai appelé le premier plombier dans l'annuaire. Erreur, je me suis fait arnaqué car j'ai payé l'intervention 700 €, mais je ne pouvais pas laissé la fuite qui prenais une ampleur imprésionnante. J'ai biensure règlé la facture qui indiquai qu'il s'agissait d'une fuite sur la colonne d'eau de la copropriétée. Le lundi je previens mon agence-syndic qui refuse de me rembourser.

Est ce que quelqu'un peu m'aider quand au démarche que je peux effectuer.

Merci d'avance.